

Douai : sous l'Ancien Régime, le baptême à tout prix (accrochez-vous au berceau)

Le Cercle d'études généalogiques du Douaisis (CEGD) s'intéresse cette année, dans son bulletin « Le Lien généalogique », à un thème funèbre mais intéressant : « Mourir à Douai ». Un thème fort bien décliné en différentes facettes (2).

Jean-Luc Rochat | 20/08/2019

[Partager](#) [Twitter](#)



La pratique curieuse (rétrospectivement) de l'ondoiement, a une base 100 % religieuse et veut éviter à l'âme du nouveau-né d'errer dans un entre-deux insupportable aux esprits de l'époque.

C'est un dossier qui commence par un fin trait d'humour qui glisse vite dans le macabre. « **Mourir dans le Douaisis sous l'Ancien Régime ?**, s'interroge le CEGD. *On y meurt chez soi, normalement* (NDLR, l'humour s'arrête là), *souvent très jeune. La mortalité en bas âge est très importante. L'accouchement est une épreuve pour la mère et pour l'enfant.* » Ce que tout le monde sait.

Les enfants morts sans baptême étaient considérés comme privés de la vision de Dieu.

Les cheveux se dressent sur la tête progressivement avec les précisions qui suivent : « **L'enfant en péril de mort à la naissance est ondoyé rapidement** *par la sage-femme, par un parent ou par toute autre personne présente.* » Le CEGD a l'intelligence de donner une définition du terme ondoïement dans cet emploi maintenant perdu : « **Les enfants morts sans baptême étaient considérés comme privés de la vision de Dieu.** *Leur âme devait donc se rendre dans les limbes où elle errait éternellement entre le paradis et l'enfer. L'ondoïement se limite aux ablutions et aux paroles religieuses appropriées. Rapidement, si cela était possible, le baptême était ensuite donné.* » Mais le baptême semble être l'assurance suprême comme les exemples suivants le montrent.

Parfois l'ondoïement ne peut être donné. **Un fait insupportable pour les parents.** Ainsi peut-on lire dans ce dossier quelques solutions, disons limites, mises en œuvre pour éviter à l'âme de la chair de leur chair une dérive sans fin. Ainsi, « *le 16 août 1764, un bébé qui n'a pas survécu à l'accouchement est mis devant le calvaire de Montigny, puis enterré, déterré le lendemain, remis devant le calvaire et baptisé par une personne digne de foi puis inhumé à Dechy en présence de son père.* »

Baptisé à 3 mois

Continuons. « *Le 20 janvier 1760, à Bugnicourt, enfant mort, ondoyé dans l'espérance de vie (?), porté à Arras devant le calvaire pour obtenir sa grâce, rapporté le 22, soi-disant baptisé, sans parler qu'il eut donné quelques signes de vie (autrement dit c'est un enfant mort qui a été baptisé).* » Ce n'est rien à côté du dernier exemple : la grossesse d'Anne Joseph Gosseau se passe mal, supposons-nous, et l'enfant qu'elle porte promis à une mort *in utero*. Aux grands maux les grands remèdes : « *Le 23 septembre 1703, à Pecquencourt, **Anne Joseph Gosseau, enceinte de 3 mois (!) est ouverte et l'enfant baptisé.*** »

Rien de ces faits n'est écrit par le CEGD qui a simplement recopié les actes originaux qu'il a retrouvés. Ajoutons cette précision du CEGD qui s'applique à la malheureuse Anne Joseph Gosseau : « *Pour les prénoms, on note l'ajout quasi systématique du prénom Joseph (ou Josèphe !), pas toujours du fait des parents, pour se concilier la protection divine.* »

La fontaine Saint-Maurand, sanctuaire de répit

Étienne Louis, ancien directeur adjoint du service archéologique de Douaisis Agglo, nous signale qu'à Douai, une croyance populaire s'est développée en réaction à l'horreur que représentait pour les parents l'âme d'un bébé mort-né errant dans les limbes. *« Au milieu du XVIIe siècle, naît la rumeur qu'un nouveau-né qui à l'évidence peut mourir dans l'instant sinon déjà mort, doit être amené aussi vite que possible à la fontaine Saint-Maurand, alors fontaine publique, place Saint-Amé. Là, il faut guetter un signe de vie, un infime mouvement, une rougeur qui apparaît sur le petit corps, etc., et alors commencer l'ondoisement, qui peut être pratiqué par tous et prend une vingtaine de secondes. Au moins l'âme de l'enfant ne sera-t-elle pas condamnée à une errance éternelle. »*

L'évêque d'Arras s'énerve

Cette fontaine et ses abords ont été fouillés en 1977 par Pierre Demolon (NDLR, seul archéologue en place alors, salarié par la ville de Douai avant que la CAD, Douaisis Agglo maintenant, ne reprenne le service archéologique). *« M. Demolon a mis au jour de nombreuses petites statuettes blanches, pas plus grandes que les fèves que l'on trouve dans les galettes des rois, représentant Jésus, la Vierge Marie, saint André... Ces statuettes déposées là en remerciement d'une intervention divine (des ex-voto) étaient achetées chez des artisans. Cette croyance prend de l'ampleur et arrive à la connaissance de l'évêque d'Arras qui demande aux autorités d'y mettre fin, considérant qu'elle relève uniquement de la superstition. »*